

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – PARKING CENTRAL
TELEFILM " CRIMES PARFAITS "
1 2 3 4 5 Ô FRANCE TV**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°65 du 03 Février 2015 réglementant le stationnement payant en voirie et parkings,
VU la demande du 03 Avril 2017 de M. DESHORS Lionel – Régisseur Général ☎ 06 70 74 37 59 – 1 2 3 4 5 Ô France Télévisions – filière production sise : 2, Allée Ray Grassi – 13271 MARSEILLE CEDEX 08 (e-mail : Lionel.Deshors@francetv.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réglementer le stationnement à l'occasion de ce téléfilm.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Pour permettre l'accueil des équipes de télévision des restrictions au stationnement seront apportées :

- **PARKING CENTRAL : les 4 dernières rangées de stationnement seront réservées aux camions techniques et cantine de la production.**

DU MARDI 25 AVRIL 2017 AU VENDREDI 28 AVRIL 2017

ARTICLE 2° : Les Services Techniques de la Ville, sont chargés, de mettre en place les barrières et les panneaux réglementaires relatifs aux zones d'interdictions de stationnement des véhicules **24 heures** avant l'arrivée de la production.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **20 AVR. 2017**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : TA/NM.